TRAIT D'UNION N°16

TRÉVENANS

Les informations municipales

JUIN 2008

Photo : Avril 2008 - Bois de Trévenans

Infos Pratiques

Attention : Nouveaux horaires !

MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS
1, rue du Canal
90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97
Fax : 03 84 29 71 51
Adresse Internet : mairie.trevenans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	9h00	11h45	Fermé	
Mardi	9H30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	9H30	12h00	13h30	17h00
Jeudi	Fermé		13h30	17h00
Vendredi	9H30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00	Fermé	

Horaires d'ouverture du 28 juillet au 23 août

Du 28 juillet au 23 août 2008 le secrétariat de la mairie sera ouvert uniquement les matins du lundi au samedi entre 9h00 et 12h00. Aucune permanence ne sera assurée durant cette période. En cas d'urgence, prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS :

Lundi	Adjoint, Mr CLAVEQUIN Jean Pierre	de 18h à 19h
Mardi	Adjoint, Mr STREHL Christian	de 18h à 19h
Mercredi	Adjoint, Mr BEL Jean Marie	de 18h à 19h
Jeudi	Maire Mr BOUCON Pierre	de 18h à 19h
Vendredi	Adjoint, Mr CASOLI Yves	de 18h à 19h

CARTE D'IDENTITÉ et PASSEPORT

Délai de délivrance prolongé en période de congé

	Délai d'obtention	coût	validité
Carte d'Identité	1 mois	Gratuit	10 ans
Passeport	1 mois	- Moins de 15 ans : Gratuit - De 15 à 18 ans : 30 € - Plus de 18 ans : 60 €	10 ans

LE MOT DU MAIRE

Le conseil municipal a été installé avec les nouveaux élus. L'ensemble de ses membres m'a fait l'honneur de me désigner comme maire de votre commune. Conseillères et conseillers ont pris leurs repères et la répartition des rôles dans les différentes commissions a été mise en place. Les grands travaux en cours et à venir sur notre commune démontrent la lourdeur de notre tâche mais n'entame pas notre détermination à la préservation du calme de notre village.

Dans la continuité de nos actions, nos projets sont principalement axés sur l'école, la rénovation de nos routes (programme qui sera établi en fonction de l'avancement des grands chantiers), le suivi de l'implantation du nouvel hôpital de l'aire urbaine *(l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation arrive à son terme)* et de la future station d'épuration des eaux usées.

Le sauvetage de la troisième classe n'est pas facile compte tenu de l'effectif des élèves en diminution. C'est avec le soutien des parents d'élèves mais aussi la compréhension de l'inspection académique et compte tenu des futures logements sociaux (20) en cours de construction, situés Rue du Canal, que le troisième poste, qui avait tout d'abord été supprimé, a été transformé en poste conditionnel *(c'est-à-dire qu'un comptage des élèves sera fait à la rentrée des classes 2008-2009).* C'est la raison pour laquelle je n'accorderai aucune dérogation pour les enfants en âge de fréquenter maternelle et primaire.

La création d'un syndicat intercommunal de la restauration scolaire et accueil périscolaire avec la commune de Châtenois les Forges va se concrétiser avant les vacances d'été 2008. Actuellement 17 enfants de TRÉVENANS fréquentent ces services.

La distribution des repas aux personnes âgées se fait par le biais d'une association de NOMMAY (Doubs). Nos anciens, qui en bénéficient, sont satisfaits de la variété des menus. Reconnue pour ses compétences et son sérieux, nous avons signé une convention avec cet organisme.

La mise en place des panneaux de sécurité, le traçage de passages piétons et lignes ' stop ', la réparation des voies communales, la reprise du carrefour Rue du Canal/RD 25, les remplacements des fenêtres de l'école, du logement, du portail du bâtiment technique communal ainsi que la remise en état des chemins forestiers, sont les principaux chantiers effectués ou en cours depuis le début de notre mandat.

Le Maire
Pierre BOUCON

Résumé du compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2008

I°) PRESTATIONS O.N.F. ANNÉE 2008

A) Assiette et destination des coupes – exercice 2008

- Le Conseil Municipal décide :
- de vendre en bois façonnés sur coupe en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n° 4 et 14.
- De partager non façonnés aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n°4 et 14.

A) Débardage de grumes

L'entreprise Gilbert PETEY domicilié à BUC (90) est retenue pour effectuer ces travaux pour le prix de 6.10 €uros HT le m3 pour les grumes pour un volume présumé de 100 m3, le coût de "câblage" s'élève à 55 €uros HT de l'heure.

B) Abattage de grumes coupe 2007 – 2008

Le Conseil décide de confier l'abattage de grumes de la coupe 2007 – 2008 à l'entreprise GOBERVILLE Philippe domiciliée à SAULNOT (70) pour réaliser ces travaux au coût de 11 € HT le m3 de grumes façonnés et 20 € HT le m3 de stères façonnés

C) Nettoyage en forêt communale année 2007-2008

Le Conseil décide de maintenir les tarifs du nettoyage des lots en forêt communale :
QUARTIER : 9,15 € \stères ; RONDIN : 4,57 € /stères ; Lot de PERCHES : 15 €

D) Devis d'assistance à l'exploitation des bois façonnés et cubage coupe 2007 – 2008

Le devis proposé par les services de l'O.N.F. pour un montant prévisionnel de 679.33€ TTC concernant la parcelle 3 dont l'estimation de cubage est de 100m3 est accepté par le Conseil.

B) Programme devis travaux forestiers année 2008

Le devis proposé par les services O.N.F. s'élève à 2358,50 € HT soit 2488,22 € TTC dans les parcelles 12, 14 et 15 est accepté par le Conseil.

II°) VENTE DE TERRAINS O.N.F. AMÉNAGEMENT DE LA RN 1019

Le Conseil Municipal accepte la promesse de vente au bénéfice de l'Etat (service acquéreur) des parcelles ZB 549, ZB 547, ZB 558, ZB 560, ZB 344, d'une emprise totale de 713 m2 et moyennant une indemnité fixée à 285 €, en vue de l'aménagement de la RN 1019-RD 25.

III°) TRAVAUX MARQUAGE AU SOL et SIGNALISATIONS

Le Conseil décide d'entreprendre des travaux de marquage au sol et de signalisation sur l'ensemble de la commune. Le devis de l'entreprise SNM, pour un montant de 5 162,59 € TTC, est retenu. A cela s'ajoute également l'achat de panneaux de rue et directionnels et 7 panneaux "Handicapés" pour un coût de 2 000 €.

IV°) REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ DE France

Conformément au décret 2007-606 du 25/04/2007, le Conseil décide de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100% du plafond de 0,035 €\m de canalisation. 6000 mètres environs de canalisation ont été réalisés sur notre commune ce qui équivaut à 210 €.

V) CRÉATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, catégorie C.

VI) PARTICIPATION ANNONCEURS AGENDA COMMUNAL 2008

Le Conseil valide le coût de la confection de l'agenda communal 2008 qui s'élève à 2 691€ TTC, financé en totalité par les annonceurs.

VII) COMPTE RENDU DES VISITES DES STATIONS D'ÉPURATION ET IMPACT SUR LA COMMUNE (en présence d'une délégation de la C.A.B.)

Mr CHEVÈNEMENT, présent lors du conseil, prend la parole et rappelle que la station de TRÉVENANS n'est plus aux normes actuelles et qu'il est nécessaire d'élaborer un projet pour une future station d'épuration sur TRÉVENANS.

Cette future station pourrait être implantée sur le site des anciennes sablières Cachot.

Fin juin 2008, une réunion du groupe de travail étudiera, amendera et validera le cahier des charges qui sera soumis ensuite à l'approbation du conseil municipal et du conseil communautaire

La construction de la première file de la station de traitement des eaux usées du secteur "sud savoureuse" de la CAB est prévue en 2009.

VIII) DIVERS

Fond d'aide aux communes riveraines

Notre commune bénéficiera d'une dotation maximum de 88 480 € par le Conseil Général sur la répartition du Fonds d'Aide aux communes riveraines des grands équipements de l'espace central de l'aire urbaine.

Courrier d'un administré

Le maire donne lecture d'une demande d'un administré nous sollicitant pour passer le chasse-neige chez lui en cas de mauvais temps.

Le conseil se prononce contre le déneigement chez les particuliers ou sur les voies privées.

Litige: LOTISSEMENT RUE DU CANAL (côté forêt)

Notification de l'appel contre le jugement N°0600885 \ 0601896 du 8 novembre 2007 rendu par le tribunal administratif de Besançon.

Les requêtes sont rejetées.

Les plaignants ont décidés de faire appel contre ce jugement.

Questions diverses

- un inventaire sera fait de la vaisselle manquante dans les deux salles communales afin de réapprovisionner les stocks.

Résumé du compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 FÉVRIER 2008

I) PROJET DE CONVENTION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE AVEC RESTAURATION

Le Maire donne lecture du projet de convention d'accueil périscolaire avec restauration, établi par la Commune de Châtenois-les-Forges. A cet effet, il précise qu'il demande la création d'un syndicat intercommunal.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

II) CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES mairie et salle communale.

Trois propositions sont présentées au Conseil (SERV'ELITE pour 278,96 €, DALKIA pour 2 490 € et RIBOULET pour 502,32 €).

Le Conseil décide de retenir l'entreprise RIBOULET pour un contrat d'un an.

III) DEMANDE DE SUBVENTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2008 – 2009

Madame PONS Delphine, directrice de l'école primaire de Trévenans nous demande de lui accorder les subventions suivantes pour l'année scolaire 2008 – 2009.

Subvention de la coopérative scolaire	875 €
Prise en charge du bus pour la piscine	1 200 €
Prise en charge de l'activité "voile" au Malsaucy CM1/CM2	800 €
Prise en charge de l'activité "patinage" CP/CEI	700 €
Participation au projet "classe découverte"	1 500 €
Total des subventions	**5 075 €**

Le Conseil accepte cette demande.

IV) DEMANDE DE SUBVENTION « LES FRANCAS »

En 2007, le Conseil avait accordé une participation de 3,65 € par jour et par enfant.
10 enfants ont fréquenté ce centre ce qui a coûté 237,25 €

Pour 2008, le Conseil décide de fixer cette aide à 4 € par jour et par enfant.

V) INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Le Conseil décide de verser l'indemnité de gardiennage des églises communales à la paroisse pour la somme de 117,10 €.

VI) DIVERS

L'assemblée autorise Mme BORNE parents d'élèves de prendre la parole :

Elle expose un problème de sécurité devant l'école et un manque de signalisation.

Un marquage au sol des passages piétons est nécessaire. Le maire propose de prendre contact avec l'entreprise SNM pour effectuer rapidement ces travaux.

Résumé du compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2008

Suite aux élections municipales du 09 mars 2008, ce Conseil avait pour seul point à l'ordre du jour, l'élection du Maire et des Adjoints.

Ont été élu à la majorité absolue :

Le Maire :	Mr Pierre BOUCON
1er Adjoint :	Mr Yves CASOLI
2ème Adjoint :	Mr Jean-Pierre CLAVEQUIN
3ème Adjoint :	Mr Jean-Marie BEL
4ème Adjoint :	Mr Christian STREHL

Résumé du compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2008

I) Désignation des commissions communales et des rapporteurs

Le Conseil Municipal désigne la composition des dites commissions : **le rapporteur étant souligné**.

FINANCES : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, **BEL Jean-Marie**, STREHL Christian, COURTOT-RENOUX Stéphane, STEVENOT Gilles, MAIRE Marcel, Mme COURTOT Catherine

PERSONNEL COMMUNAL : **Mrs BOUCON Pierre**, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian,

TRAVAUX : Mrs BOUCON Pierre, **CASOLI Yves**, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, NOROT Jean-Paul, STEVENOT Gilles, MAIRE Marcel, LORENZI Daniel, GAUTHIER Jacques

BOIS / ÉTANGS : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, **LORENZI Daniel**, NOROT Jean-Paul, STEVENOT Gilles, MAIRE Marcel.

BATIMENTS COMMUNAUX : Mrs BOUCON Pierre, **CASOLI Yves**, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, MAIRE Marcel, NOROT Jean-Paul, CANAULT Christian, GAUTHIER Jacques, COURTOT-RENOUX Stéphane.

SCOLAIRES : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, Mmes BETHENCOURT Catherine, **COURTOT Catherine**, MAIRE Nelly.

INFORMATIONS : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, BETHENCOURT Catherine, **CANAULT Christian**, COURTOT-RENOUX Stéphane, MAIRE Marcel, MATYSIAK Annie.

ANIMATIONS LOISIRS : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, **STREHL Christian**, CANAULT Christian, COURTOT-RENOUX Stéphane, GAUTHIER Jacques, LORENZI Daniel, MAIRE Marcel.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, **STEVENOT Gilles**, NOROT Jean-Paul, LORENZI Daniel

CIMETIÈRE : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, **NOROT Jean-Paul**, MAIRE Marcel.

ENVIRONNEMENT : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, **CLAVEQUIN Jean-Pierre**, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, LORENZI Daniel, COURTOT Catherine, BETHENCOURT Catherine, MAIRE Marcel, COURTOT-RENOUX Stéphane, NOROT Jean-Paul, GAUTHIER J

URBANISME : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, **CLAVEQUIN Jean-Pierre**, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, COURTOT Catherine, COURTOT-RENOUX Stéphane, LORENZI Daniel, STEVENOT Gilles, NOROT Jean-Paul,

SALLE COMMUNALE : Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, **STREHL Christian**, MAIRE Marcel, NOROT Jean –Paul, GAUTHIER J

PROJET ÉCOLE : Mrs **BOUCON Pierre**, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, BETHENCOURT Catherine, COURTOT Catherine, MATYSIAK Annie, GAUTHIER Jacques, CANAULT Christian.

ÉCOLE PRIMAIRE : **2 Titulaires** : Mrs BOUCON Pierre et CASOLI Yves
2 Suppléants : Mrs STREHL Christian et BEL Jean-Marie

II) Commission du C.C.A.S.

Membres du conseil municipal : (7)

Mrs BOUCON Pierre, CASOLI Yves, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BEL Jean-Marie, STREHL Christian, MATYSIAK Annie, BETHENCOURT Catherine.

Membres extérieurs : (6)

Mme MAIRE Nelly, ZISKA Josette, Mme SARRAZIN Brigitte, Mme DEHAIS Claire, Mme DUSSERT Chantal, Mme STAUB Stéphanie.

A l'école de Trévenans

Un projet d'école autour de la sécurité…

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, les enseignantes de l'école de Trévenans ont choisi de travailler autour d'un projet dont le thème était « La sécurité ».Ce projet a été le fil conducteur de l'année scolaire. Il a été marqué par des temps forts importants.

En novembre 2007, les Pompiers de Châtenois-les-Forges sont venus proposer aux enfants des ateliers pour découvrir le métier de Sapeur-pompier, les dangers de la maison ainsi que l'attitude à adopter en cas d'urgence.

Puis le 8 mars 2008, un exercice d'évacuation de l'école a été mené en collaboration avec les Pompiers de Châtenois afin de sensibiliser les enfants et leur montrer « pour de vrai » comment les Pompiers interviennent en cas d'incendie.

Enfin ce projet s'est terminé avec l'intervention de la Prévention routière le mardi 1er avril 2008, à l'école. Les élèves de cycle 3 ont donc pu bénéficier de l'intervention de deux gendarmes réservistes. Après avoir répondu à un questionnaire sur les dangers de la route, les enfants ont pu aller sur la piste pour montrer leurs « talents » de cyclistes. Deux parcours leur étaient proposés : un parcours d'agilité et un parcours représentant une route avec des stops, des ronds-points etc.

La prévention routière *par les CE2-CM1*

Le mardi 1er avril, des gendarmes de la Prévention Routière sont venus à l'école pour les Cycle 3.

La gendarmerie est venue à l'école. Ils nous ont appris les panneaux de la sécurité routière. Ils ont préparé un parcours et nous ont appris comment rouler sur un rond-point et à bien respecter les sens interdits. On l'a fait en vélo. Ils nous ont corrigé au parcours en nous donnant des conseils pour mieux rouler. Ils nous ont donné le classement et nous ont dit qui était la première (Laura), puis le deuxième (Mete) et enfin le troisième (Xavier) . Ils ont reçu des petits cadeaux. On a été très contents de faire la prévention routière.

Le Malsaucy *par les CM*

L'école de Dorans et de Froidefontaine ainsi que la classe de CM1/CM2 de Trévenans sont partis le mardi 10 juin, le jeudi 12 juin et le vendredi 13 juin au Lac du Malsaucy pour faire de la voile.

Nous avions le choix entre 6 activités : le canoë, le kayak, l'optimiste, le tir à l'arc, le catamaran et l'aviron.

En optimiste et en catamaran,, il fallait diriger le bateau avec des voiles et le faire aller vite avec les voiles. En canoë, en kayak et en aviron, on devait pagayer pour faire avancer le bateau.

Et enfin en tir à l'arc, on devait s'échauffer puis prendre une flèche et la mettre sur le porte-flèche puis la lancer sur la cible. Le midi on pique-niquait et on choisissait l'activité que l'on voulait faire l'après-midi.

LA PATINOIRE *par les CP-CE1*

Pendant 5 séances, du 21 avril au 26 mai 2008, la classe de CP-CE1 est allée à la patinoire de Belfort.

Tous les lundis, nous sommes allés à la patinoire et nous avons fait des exercices du slalom, des courses de vitesses (appelées « escargot »), en équilibre sur un pied, du hockey, jouer au loup, course contre la montre …

Le 26 mai, ce sera la dernière séance avant la fermeture de la patinoire.

Nous avons adoré faire du patin à glace car nous glissions.

Une année à l'école élémentaire de Trévenans … … …

Mardi 18 septembre il y avait des musiciens à l'école. Ils nous ont montré plusieurs instruments.

En octobre 2007, Régis DELPEUCH est venu dans la classe des CE2/CM1

Le 17 novembre, les pompiers de Châtenois-les-Forges sont venus nous apprendre des gestes de premiers secours.

En décembre, Adeline nous a présenté ses guitares.

Le 8 mars 2008, nous avons fait un exercice d'évacuation avec les pompiers de Châtenois-les-Forges.

Le 1er avril, les gendarmes de la Prévention Routières sont venus nous faire faire du vélo sur un circuit.

La veille des vacances de Pâques, nous avons fait un grand jeu : Poules, Renards, Vipères.

Les CP/CE1 sont allés à la patinoire en avril et en mai 2008.

Le 9 mai, l'école est allée au Pavillon des Sciences visiter les expositions «*A table!* » et « *la forêt franc-comtoise* »

Le 20 mai 2008, les CM1/CM2 sont allés visiter les installations OPTYMO.

Le 29 mai, les CE2/CM1/CM2 sont allés à Bussurel visiter le chantier de la L.G.V.

Le 10 juin, les CE2/CM1 sont allés rencontrer leurs correspondants à Valdoie.

Les 10,12 et 13 juin, les CM1/CM2 sont allés faire de la voile au Malsaucy.

Si vous souhaitez retrouver les activités des enfants à l'école de Trévenans, vous pouvez nous retrouver sur notre site Internet :

http://pagesperso-orange.fr/ecoletrevenans/cariboost1

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2008

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR ENQUÊTE PUBLIQUE "RÉSERVE FONCIÈRE DÉPARTEMENTALE".

Cette enquête concerne l'implantation d'une clinique mutualiste dans le secteur hospitalier de Trévenans.

Cette réserve foncière concerne 15 ha supplémentaire à la zone NAH, concernant le site médian. Le Maire propose d'inventorier tous les propriétaires de ces terrains et de faire une réunion pour leur demander ce qu'ils en pensent.

Sur la délibération qui sera annexée au dossier d'enquête publique, les remarques et inquiétudes du conseil municipal et des propriétaires y seront transcrites.

COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2007

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2007 proposé par Mr FREYBURGER Jean-Pierre, Trésorier de la commune, se chiffrant par un excédent global de clôture de 202 899,78 €.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2007

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif communal 2007 qui se solde par un excédent de fonctionnement de 312 093,08 € et un déficit d'investissement de 109 194 €, l'excédent de clôture étant de 202 899,78 €.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2008

Après exposé du Maire et afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année, l'Assemblée municipale, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2008.

Pas d'augmentation des taux en 2008

Taxe d'habitation	6,13 %
Taxe foncière (bâti)	6,13 %
Taxe foncière (non bâti)	41,34 %

BUDGET PRIMITIF 2008

Après avoir étudié tout le détail, le Conseil fixe le budget primitif 2008

Dépenses de fonctionnement : 869 674 € dont charges générales 132 497 €, charges de personnel 184 635 €, autres charges de gestion courante 98 835 €, charges financières 20 665 €.

Recettes de fonctionnement : 869 674 € dont impôts et taxes 301 566 €, Dotations et participation 149 124 €, vente de terrains 123 400 €.

Dépenses d'investissement : 617 016 € dont 41 515 € de remboursement d'emprunts, réfection salle d'honneur 47 400 €, travaux Rte de Dambenois et Voie Romaine 39 000 €.

Recettes d'investissement : 617 016 € dont le virement de la section de fonctionnement 309 422 €.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS DE LA CAB (Communauté d'Agglomération Belfortaine).

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Titulaires : BOUCON Pierre CLAVEQUIN Jean-Pierre
Suppléant : CASOLI Yves

LOGEMENT 5 GRANDE RUE

Le conseil municipal est favorable pour louer à Mr ADAM Frédéric l'appartement attenant à l'école primaire, ce qui maintiendra une présence permanente sur le site.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2008

Désignation des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de TRÉVENANS. (C.C.A.F.)

L'assemblée procède à la désignation des membres suivants :

Le Maire : Mr Pierre BOUCON

1 conseiller municipal : Mr CASOLI Yves

3 propriétaires de biens fonciers non bâtis :

Mrs CLAVEQUIN Jean-Pierre, Mme COURTOT Catherine, Mr GRESSOT Maurice

2 suppléants : Mr JACOULOT Paul, Mr RENOUX Jean

2 Propriétaires forestiers : Mr CLAVEQUIN Raymond, Mr COURTOT Bernard

2 suppléants : Mr BARLOGIS Pierre, Mme BOUILLARD Gabrielle

Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

Le Conseil Municipal est favorable au versement de l'indemnité de conseil au Percepteur.

Demandes de subventions : Pour un total de 9990 € hors École

Après l'énoncé des différentes subventions, le conseil municipal reconduit les mêmes montants si la demande en est faite et accompagnée d'un bilan moral et financier.

Chemins forestiers

Un empierrage grossier avec de la pierre de 100, sera réalisé sur le chemin forestier au dessus de la rue des Combattes jusqu'à la fourche, 200 mètres environ, ainsi que le rebouchage des casemates. *(Tranchées de la guerre)*

Le maire demande à l'assemblée de réfléchir pour la prochaine réunion du CM d'un système de barrières afin que les véhicules légers ne puissent pas accéder dans la forêt.

Suppression 3ème classe école primaire

Le maire donne lecture d'un courrier de l'inspecteur académique validant la suppression de la 3ème classe.

Le Conseil demande que le poste reste en conditionnel en attente d'un comptage définitif.

Travail saisonnier

Le maire fait part à l'assemblée de plusieurs demandes de personnes mineures souhaitant travailler pendant les vacances scolaires de juillet et août 2008.

Mr BOUCON propose de se renseigner au centre de gestion pour savoir quelle charge de travail nous pourrions leur confier et quel encadrement ils doivent recevoir.
Mr CASOLI se propose de les encadrer.

Fête de la musique

Dans le cadre de la fête de la musique le maire sollicite l'assemblée afin de trouver des musiciens amateurs volontaires pour animer cette soirée du 21 juin 2008.

Demande particulière

Deux enfants de Trévenans du collège « Mozart » de Danjoutin ont sollicité le maire car ils aimeraient organiser un conseil municipal pour enfants.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2008

I INDEMNITÉS DES ÉLUS ET DÉLÉGATION DE FONCTIONS

Accord du Conseil Municipal pour fixer les indemnités de fonction suivantes :

- Indemnité du Maire : 39,42 % de l'indice brut 1015 au lieu de 43 % réglementaire
- Indemnité du 1er Adjoint : 15,98 % de l'indice brut 1015 : Il est chargé de suivre les travaux LGV, RN 1019 et Autoroute.
- Indemnité du 2ème, 3ème et 4ème Adjoint : 12,40 % de l'indice brut 1015

Le Conseil Municipal est également favorable d'accorder certaines délégations de signatures aux employés administratifs de la commune.

II DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le Conseil Municipal propose aux services fiscaux une liste de présentation pour déterminer la Commission Communale des Impôts.

Sont désignés en qualité de titulaires : BEL J.M., CASOLI Y., CLAVEQUIN J.P., COURTOT Denis, COURTOT Joseph, DELACOUR Adrien, FAVEZ Joseph, GAUTHIER J., GRABER Marcel, MAIRE Marcel, RENOUX Jean, Mme COURTOT Catherine.

Sont désignés en qualité de suppléants : JACOULOT Paul, MASSON Michel, MULLER Jean-Paul, NOROT Jean-Paul, PREVOT Max, LORENZI Daniel, STEVENOT Gilles, STREHL Christian, VAURIE Philippe, WURGLER Pierre, BETHENCOURT Catherine, JACQUES Bernard

III DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA CAB

Le Conseil Municipal désigne M. BEL Jean-Marie, membre titulaire et M. CANAULT Christian, membre suppléant, pour siéger à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

M. CLAVEQUIN Jean-Pierre est désigné pour représenter la commune à la commission de suivi et de pilotage du Programme Local de l'Habitat.

IV PROMESSE DE VENTE de terrains aménagement RN1019-RD25 "FOUGERAIS"

Accord du Conseil Municipal pour vendre à l' ÉTAT un chemin rural de 39 m2 au lieu dit "aux Niveaux", moyennant une indemnité totale de 18 €, nécessaire à l'aménagement de la RN 1019-RD25 Fougerais.

V DOTATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (DDR)

Cette dotation permettrait à la commune de bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour des projets de maintien et de développement des services au public en milieu rural.

Les travaux d'aménagement pour les bus OPTYMO, prévus Grande Rue, pourraient éventuellement bénéficier de cette aide.

VI.DIVERS

- Le Conseil Municipal refuse à nouveau la demande d'exonération de la TLE (Taxe Locale d'Équipement) de l'imprimerie SCHRAAG
- Refus des élus pour un service minimum d'accueil des élèves en cas de grève des enseignants.
- Une pétition des riverains est parvenue en Mairie demandant la pose d'un miroir dans l'angle de la Rue du 5ème RTM au niveau du virage pour cause de mauvaise visibilité, pouvant occasionner des collisions. Les riverains seront convoqués ainsi que la Commission de Sécurité Routière pour réfléchir sur la sécurisation de cette rue (sens unique, miroir, …).
- Mise au point des travaux entrepris à l'école et au logement 5 Grande Rue. Des devis ont été demandés pour remplacer 10 fenêtres + volets, par ailleurs un devis a été fait pour la démolition du préfabriqué de l'école (coût 12 917 € TTC).

Sports loisirs TRÉVENANS

Section "CYCLISME"

Les cyclistes de Trévenans ont débutés la saison le 9 mars 2008 avec 19 participants et une météo maussade.

Au fil des sorties, notre groupe s'agrandit.

Nous sommes en moyenne 15 cyclistes aux rendez-vous du mercredi et du dimanche matin.

L'année 2008 s'annonce bien

Le Responsable, à genoux sur la photo
Gilbert RABOLT Tel : 03 84 29 46 71

Il y a eu la randonnée "Leclerc" le 1er juin,

Bientôt "l'Ardéchoise" les 18, 19 et 20 juin.

et surtout le tour de France fait par Roland MEILLET de Châtenois pour la 2ème fois.

Tout le club lui souhaite beaucoup de courage, tout le monde pensera à lui.

Pensez-y : - Le tour de France cyclotouriste passe à Delle, Croix et Abbévillers le 29 Juin

- Notre randonnée habituelle du 25 au 28 août, dans le Doubs, à Longevilles Mt d'OR,

N'oubliez pas notre soirée vosgienne le 19 octobre à la salle des fêtes avec des musiciens professionnels

Section "MARCHE"

La section "Marche de sports loisirs Trévenans a pour but de faire découvrir des sites remarquables de notre région tant dans le territoire de Belfort que dans le Doubs, Haut Doubs et les Vosges.

Ces sorties sont accessibles à tous.

Contact : Fernand TOURNOUX
Tel : 03 84 27 23 93

N'hésitez pas à nous rejoindre pour les prochaines sorties…

- ➔ *29 Juin La Grotte de la Roche à St Hippolyte Repas tiré du sac*
- ➔ *20 Juillet Val de Cusance, secteur de Baume les Dames Repas tiré du sac*
- ➔ *7 Septembre VAUFFREY, entre St Ursanne et St Hippolyte Repas tiré du sac*
- ➔ *28 Septembre Semi-Marathon du Lion*
- ➔ *12 Octobre Les Châtaignes à Eguisheim Repas tiré du sac*

RÉGLEMENTATION

Des plaintes sont toujours enregistrées à la mairie concernant la gêne occasionnée au voisinage par l'usage intempestif de machines et par les animaux.

Nous rappelons donc quelques articles de l'arrêté préfectoral qui réglemente l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

Nous faisons appel au civisme de chacun
pour que ces articles soient respectés dans l'intérêt de tous.

Article 4 –

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc… ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Article 5 –

Par arrêté préfectoral, les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats.

En cas de mise en fourrière, il en coûte très cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

ÉCOBUAGE

Dans tout le département, l'incinération des végétaux sur pied ou non rassemblés en tas est interdite au cours de la période du 1er avril au 15 juin. Toute personne procédant à l'incinération de végétaux doit prendre les mesures nécessaires afin de ne pas porter atteinte ou préjudice aux personnes et à leurs biens.

C'est ainsi que devront notamment être respectées les prescriptions suivantes :

- Mise en tas des végétaux avant le brûlage,
- Brûlage exclusivement par temps calme, entre 8 heures et 16 heures,
- Une surveillance constante et directe doit être effectuée pendant tout le brûlage,
- L'emplacement du feu doit être situé à 5 mètres au moins à l'intérieur de la limite de propriété,
- Toute mesure devra être prise pour intervenir en cas de propagation du feu,
- La personne responsable de l'incinération devra s'assurer de l'extinction totale du feu avant de quitter les lieux.

Informations diverses

En application du Code Forestier, il est interdit en permanence à toutes personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non, ou autres que les ayants droits de ces propriétaires, régisseurs, adjudicataires, ouvriers et bûcherons de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements. Pendant la période du 15 février au 15 septembre, les propriétaires ou leurs ayants droits qui ont l'intention de procéder à des brûlages doivent au préalable faire une déclaration écrite à la Mairie où sont situés les bois ou parcelles concernés, au moins trois jours à l'avance.

PÉTARDS

On déplore chaque année des accidents, parfois très graves, occasionnés par des pétards.

Par arrêté du Maire en date du 21 juin 2001, l'emploi de fusées, pétards et pièces d'artifice de toutes sortes est formellement interdit sur la voie publique. Aucune dérogation ne sera accordée, même à l'occasion de fêtes locales.

Les contrevenants au présent arrêté, ou leurs parents ou tuteurs se verront dresser procès-verbal pour infraction par le Maire. Ils engagent par ce fait leur responsabilité.

FLEURISSEMENT

Dans le cadre de la campagne pour le fleurissement 2008, un concours départemental des villes, villages et maisons fleuris 2008 est lancé.

Les personnes intéressées par ce concours doivent venir s'inscrire en mairie avant le 10 juillet 2008.

Catégories des "Maisons fleuries"

- 1ère Catégorie : Maisons avec jardin très visible de la rue,
- 3ème Catégorie : Balcons ou terrasses,
- 4ème Catégorie : Fenêtres ou murs,
- 5ème Catégorie : Immeubles collectifs comportant au moins 6 appartements fleuris,
- 7ème Catégorie : Fermes

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	8H30	11H45	13h30	17h45
Mercredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Jeudi	8H30	11H30	Fermé	
Vendredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Samedi	8H30	11H45	13h30	17h45
Dimanche	Fermé		Fermé	

Les vacances d'été approchent, le Conseil Municipal est heureux de vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances.

Si vous souhaitez voir une information dans cette publication municipale, contactez la Mairie.

Un petit clin d'œil sur l'histoire de notre village

Les reconnaissez vous

C'était il y a bientôt 40 ans
à l'école de VOURVENANS

Devenu ensuite
TRÉVENANS Sud

Aujourd'hui TRÉVENANS

Si quelqu'un
les reconnaît tous,
prendre contact
avec la Mairie…

Cela intéresse
beaucoup de monde

Fête de la Musique *(Rappel)*

Samedi 21 juin, à partir de 18h30,
Tous sur la place de la Mairie.

- ➔ *Harmonie municipale de Chatenois Les forges,*
- ➔ *Musiciens surprises*
- ➔ *Mr FHLOR animera la soirée ouverte à tous*

Une restauration est prévue sur place,
téléphoner à Christian STREHL 06 12 88 43 27 ou 03 84 29 42 97
pour réservation avant le 18 juin

Assiette campagnarde ➔ Prix 7€ par personne